

venue dans l'esprit de M. de L., il tient toujours à la constitution de 1791 qu'il cherche à modifier en y amalgamant une partie du gouvernement Anglois, son adversaire attaque cette constitution avec vigueur, démontre qu'elle est la cause efficiente de tout ce qui est arrivé depuis de malheurs & d'horreurs en France, & réfute vivement le propos d'un membre du parlement d'Angleterre sur ce sujet. » J'ai lu dernièrement, non sans surprise, » dans l'adresse proposée par un lord à la » chambre des pairs pour être présentée au » roi, que la constitution décrétée par la première assemblée, avoit le *vœu de la pres-* » *qu'unanimité de la nation...* Oui peut- » être, si l'on considère la nation numérique- » ment; mais sûrement non, si on la considère comme composée des trois ordres, & » des propriétaires fonciers de toutes les classes. Il n'est pas permis à un homme éclairé, » à un homme d'état, encore moins à un » homme d'état d'Angleterre, où il n'y a » pas un brin d'herbe qui ne soit représenté, de la considérer autrement. Au reste, » nous méritons bien cette insulte; dans l'avilissement où nous sommes tombés, un peu plus ou un peu moins de mépris, n'est pas une affaire. Quoi! elle a le *vœu de la pres-* » *qu'unanimité de la nation*, cette constitution qui est un monstre en politique, de l'aveu de tous ceux qui sont versés dans la science des gouvernemens; cette constitution incohérente, contradictoire dans ses détails, insignifiante, indéfinissable dans son